



Informations légales relatives à l'Index égalité professionnelle femmes-hommes

Mis à jour le 30/09/2022

Index égalité professionnelle femmes-hommes 2021 : 84/100

Indicateur écart de rémunération entre les femmes et les hommes : 34/40

Indicateur écart de taux d'augmentations entre les femmes et les hommes : 35/35

Indicateur pourcentage des salariées augmentées dans l'année suivant leur retour de congé maternité : 15/15

Indicateur nombre de salariés du sexe sous représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations : 0/10

Objectif de Progression :

PLAN UNILATÉRAL PORTANT SUR L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE
ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES AU SEIN DE L'U.E.S. PLANFOR
Du 19/12/2019

« Ecart de Rémunération Objectif » :

Article 5 – Actions pouvant être mises en œuvre

Domaine de rémunération

1^{er} objectif : S'assurer de l'égalité de la répartition du nombre des augmentations salariales annuelles entre les hommes et les femmes

Domaine d'embauche

2^{ème} objectif : Augmenter le nombre de femmes ou d'hommes dans les métiers non mixtes

« Dix plus Hautes rémunérations » :

Article 5 – Actions pouvant être mises en œuvre

Domaine d'embauche

2^{ème} objectif : Augmenter le nombre de femmes ou d'hommes dans les métiers non mixtes